

Séance
ordinaire du 5
février 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e) JOUR DU
MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson y assistent.

Sont également présents messieurs Jérémie Ouellet et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

24.02.28

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.02.29

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 1 159 820.72\$
↳ Comptes préautorisés : 414 811.88 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire : pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent.
6. Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville de Mont-Joli en districts électoraux.
7. Acceptation du renouvellement de l'offre de services en droit municipal – cabinet d'avocats DHC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de signature – intervention aux actes hypothécaires de Han Logement – acceptation de la clause d'intervention.

FINANCES

9. Autorisation de versement de dons.
10. Renouvellement d'adhésions.
11. Autorisation de participation au programme municipal d'aide financière complémentaire au *programme supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – volet 1*.
12. Ratification de signature du bail locatif entre la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis pour les bureaux de la Fédération québécoise des Municipalités – génie civil.
13. Ratification d'ajout d'un avenant au contrat de conciergerie – Centrap.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Octroi de poste –service des travaux publics –adjointe administrative.
15. Autorisation de changement de statut de « salarié en probation » à « salarié temporaire » pour monsieur Nelson Boucher.
16. Ratification d'embauche d'un surveillant de patinoire.
17. Ratification d'embauche d'un caissier, surveillant de gymnase et de patinoire.
18. Autorisation d'affichage d'un poste de greffier/greffière.

LOISIRS

19. Autorisation de signature – convention relative à l'octroi d'une aide financière au Centre de Service scolaire des Phares.
20. Recommandation de paiement no 10 – réaménagement du parc Richelieu.
21. Autorisation d'appui à Toxique trottoir pour une demande de subvention à Hydro-Québec pour la présentation d'un spectacle familial.
22. Autorisation de pont payant au profit de l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
23. Autorisation d'achat d'éclairage solaire pour le parc à chiens.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Autorisation de renouvellement de l'entente avec la société protectrice des animaux du littoral pour le service de cueillette, de contrôle, de protection et de disposition des animaux domestiques pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024
25. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix-Rouge.
26. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.
27. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.

URBANISME

28. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 17 janvier 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1707-1711, rue Aubin.
30. Adoption du règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
31. Autorisation d'octroi de mandat à la firme BC2.

AFFAIRES NOUVELLES

32. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme.

33. Autorisation de signature concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.
34. Avis de motion pour le projet de règlement no 2024-1509 modifiant le règlement de zonage no 2009-1210.
35. Période de questions.
36. Clôture et levée de l'assemblée.

23.02.30

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 janvier 2024 à 20 h en sa forme et teneur.

24.02.31

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 1 159 820.72\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 414 811.88 \$.

ADMINISTRATION

24.02.32

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : POUR LEUR FUTUR, PERSÉVÉRER SE CONJUGUE TOUJOURS AU PRÉSENT

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE *les journées de la persévérance scolaire*, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare ce qui suit :

- que la 3^e semaine de février 2024 *les journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité du 12 au 16 février 2024;
- d'appuyer les efforts des partenaires de la démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs du milieu de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- de s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2024.
- D'offrir les 17 et 18 février, les bains et patinage libres pour les étudiants.

24.02.33

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou selon le cas, 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Mont-Joli remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

24.02.34

ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES EN DROIT MUNICIPAL – CABINET D'AVOCATS DHC

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'offre de services en droit municipal au cabinet d'avocats DHC, et ce, au coût de 2 750\$ plus les taxes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.02.35

AUTORISATION DE SIGNATURE – INTERVENTION AUX ACTES HYPOTHÉCAIRES DE HAN LOGEMENT – ACCEPTATION DE LA CLAUSE D'INTERVENTION

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à intervenir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli aux actes hypothécaires de Han Logement afin d'accepter la clause d'intervention telle que modifiée à la demande du créancier hypothécaire.

Le conseil a pris connaissance des actes hypothécaires et les approuve tels que soumis.

FINANCES

24.02.36

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de patinage artistique	financement 2 ^e semestre 2023	7 032.08\$
Hockey mineur	financement 2 ^e semestre 2023	16 563.33\$
Club de patinage de vitesse	financement 2 ^e semestre 2023	4 071.75\$
Club de natation Les Espadons Paraxion	financement 2 ^e semestre 2023	6 300.00\$
Club des 50 ans et plus	financement annuel	1 800\$
Club de hockey Bois BSL	financement automne 2023	3 013.66\$
Centre de formation des Adultes Mont-Joli Mitis	Gala Méritas	100\$
CLAC	La Crue des mots	500\$
Mitis en affaires/Carrefour Jeunesse	Défiosentreprendre	495\$

24.02.37

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions annuelles plus les taxes si applicables aux associations suivantes :

• Association des communicateurs municipaux du Québec	290.00\$
• Éco Mitis	500.00\$
• Fédération des milieux documentaires	295.00\$
• Écon'Eau 2024	1320.00\$
• Culture Bas-Saint-Laurent	300.00\$
• GRHMQ	300.00\$

23.04.38

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS – VOLET 1

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli participe au Programme de *Supplément au Loyer* d'urgence et de subvention aux municipalités volet 1, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % de la subvention ainsi que les frais d'administration s'y rattachant. Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Mont-Joli et l'Office d'Habitation de La Mitis.

24.02.39

RATIFICATION DE SIGNATURE DU BAIL LOCATIF ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MRC DE LA MITIS POUR LES BUREAUX DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire louer des locaux afin d'y installer le service de génie civil de la FQM;

CONSIDÉRANT l'entente locative intervenue entre la Ville de Mont-Joli et la MRC de la Mitis pour 3 bureaux situés au 300, avenue du Sanatorium, pour 1 000\$ par mois une période d'un an débutant le 1^{er} février 2024 et se terminant le 31 décembre 2024 et renouvelable annuellement durant trois ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature de ce bail locatif pour et au nom de la Ville de Mont-Joli par monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs.

Le conseil a pris connaissance du bail et l'approuve tel que soumis.

24.02.40 RATIFICATION D'AJOUT D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CONCIERGERIE – CENTRAP

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'ajout d'un avenant au contrat de conciergerie avec la firme Centrap pour le 300, avenue du Sanatorium. Cet ajout représente un montant additionnel de 99\$ par semaine au montant facturable de 1 143.09\$, et ce, depuis le 1^{er} février 2024.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.02.41 OCTROI DE POSTE –SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative au service des travaux publics était à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'une candidate a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Lévesque a terminé la période d'essai de 25 jours avec succès;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste d'adjointe administrative au service des travaux publics à madame Lévesque, et ce, en date du 18 décembre 2023.

24.02.42 AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE « SALARIÉ EN PROBATION » À « SALARIÉ TEMPORAIRE » POUR MONSIEUR NELSON BOUCHER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de modifier le statut de monsieur Nelson Boucher de « salarié en probation » à « salarié temporaire », suite à une évaluation favorable à la fin de la période de probation, soit 120 jours travaillés.

24.02.43 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PATINOIRE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Conrad Rioux à titre de surveillant de patinoire au tarif horaire de 18\$, et ce, depuis le 21 janvier dernier.

24.02.44 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN CAISSIER, SURVEILLANT DE GYMNASSE ET DE PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Louis Desrosiers à titre de surveillant de gymnase et de patinoire, et caissier au tarif horaire de 15.25\$ et ce, depuis le 20 janvier 2024.

24.02.45

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE GREFFIER/GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Kathleen Bossé prendra sa retraite en mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier/greffière devra être pourvu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’affichage du poste de greffier/greffière.

LOISIRS

24.02.46

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RELATIVE À L’OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite convention.

Le conseil municipal a pris connaissance de la convention et l’approuve telle que soumise.

24.02.47

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 10 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Albert inc. a présenté une demande de paiement no 10 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 139 787.83 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l’analyse de la demande de paiement no 10 et la recommandation de la firme GLCRM architectes inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement no 10 au montant de 139 787.83\$ incluant les taxes à Construction Albert Inc .

24.02.48

AUTORISATION D’APPUI À TOXIQUE TROTTOIR POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO-QUÉBEC POUR LA PRÉSENTATION D’UN SPECTACLE FAMILIAL

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, une lettre d’appui à Toxique Trottoir pour la présentation d’une demande d’aide financière à Hydro-Québec afin d’offrir le spectacle Abracadabra à l’été 2024 au Bas-Saint-Laurent. Cette subvention permettrait aux municipalités d’offrir un spectacle à leur population à un coût intéressant.

24.02.49

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L’ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité d’autoriser l’Association du baseball mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 22 juin 2024 de 8 h à 14 h

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s’assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

24.02.50 **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE POUR LE PARC À CHIENS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'éclairage solaire pour le parc à chiens à la compagnie Solère pour un montant de 14 285\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.02.51 **AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE CONTRÔLE, DE PROTECTION ET DE DISPOSITION DES ANIMAUX DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la Société protectrice des animaux du littoral, au montant de 21 027.74\$ plus les taxes, et ce, rétroactivement pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

24.02.52 **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT **QUE** la Société canadienne de la Croix-Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

CONSIDÉRANT **QUE** la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 1,271.40 \$ soit 0,20 \$ par personne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour le renouvellement de cette entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au montant de 1,271.40\$. Par la même résolution, le conseil municipal autorise, messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le renouvellement de l'entente pour l'année 2024-2025.

24.02.53 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-1452 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.

24.02.54 **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-1452 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2024-1508 modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.

Le règlement porte sur l'ajout des graffitis ou tags sur les immeubles privés comme nuisance.

URBANISME

24.02.55 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 17 JANVIER 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 17 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure.

24.02.56

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1707-1711, RUE AUBIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire afin de permettre la construction de 2,5 étages d'un bâtiment principal à la suite de travaux d'agrandissement alors que la norme maximale prescrite au règlement de zonage est de 2 étages;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte l'ensemble des autres normes d'urbanisme incluant la hauteur maximale en mètres ainsi que les marges de recul minimales;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement ne se rapproche pas de la limite latérale Sud de son voisin dont l'implantation de son bâtiment bénéficie de droits acquis puisque ce bâtiment voisin possède une marge de recul latérale nord d'environ 0,1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation mineure n'aurait pas pour effet d'aggraver le risque en matière de santé et sécurité publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation conditionnelle du C.C.U. d'ériger des murs d'intimité

opaques (ou gardes-corps) sous l'escalier extérieur au niveau du rez-de-chaussée, au niveau des marches de l'escalier extérieur ainsi qu'au niveau des galeries à l'étage et demi-étage, ainsi que de ne pas autoriser d'ouverture sur les murs latéraux (portes ou fenêtres);

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure avec les conditions demandées.

24.02.57

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

24.02.58

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À LA FIRME BC2

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat d'accompagnement en urbanisme à la firme BC 2, et ce, au coût de 19788\$ plus les taxes.

AFFAIRES NOUVELLES

24.02.59

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Charline Lévesque à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme et accepte la

démission de madame Geneviève Côté. Les membres du comité remercient madame Côté pour son implication au sein du CCU.

24.02.60

AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville de Mont-Joli conclue une entente avec la FQM pour les années 2024 à 2027;
- messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Mont-Joli l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

24.02.61

AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-1509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-1210

Le conseiller Gilles donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement no 2024-1509 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 dans le but de dynamiser l'usage commercial de centre-ville.

MOTION DE VŒUX D'ANNIVERSAIRE POUR LA DOYENNE DE MONT-JOLI ET DE LA MITIS

La doyenne de Mont-Joli et de La Mitis, madame Thérèse Tardif, fêtera ses 104 ans le 10 février prochain. Native de Sainte-Flavie, madame Tardif a passé la plus grande partie de sa vie à Mont-Joli où elle demeure toujours. Depuis quelques années, elle habite à la Résidence du Saint-Rosaire.

Par cette motion, nous tenons à lui signifier notre admiration pour sa vitalité et à lui souhaiter un joyeux anniversaire de naissance.

24.02.62

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.02.63

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière